

Mgr Stenger veut désacraliser une église

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#)

Date : 10 septembre 2010

Bar-sur-Aube compte 2 églises : Saint-Pierre et Saint-Maclou. Classées monuments historiques en 1840, les deux églises tentent de se maintenir. Début 1900, Saint-Maclou est passé sous la surveillance de Saint-Pierre. Les registres de catholicité sont communs. Saint-Maclou n'a plus d'autonomie. En 1941, l'église est fermée pour cause de sécurité. Dix ans plus tard se tient le dernier conseil paroissial.

Mardi 24 août, une réunion [a eu lieu](#) à Bar-sur-Aube. L'invitation a été lancée lors de la messe de dimanche à l'église Saint-Pierre. Le sujet : **faut-il ou non désacraliser Saint-Maclou, la deuxième église de Bar-sur-Aube** ? L'abbé Jean Brethé et Dominique Roy étaient dépêchés par l'évêché pour recueillir l'avis des Baralbins. Une dizaine de personnes étaient présente.

La fondation de [cette église](#) remonte à **1160**. **L'église est fermée au culte depuis une soixantaine d'années**. Alors pourquoi se poser la question de sa désacralisation seulement maintenant ? *«Il y a eu une demande du maire»*, répond-on à l'évêché. Pourtant, l'Etat étant propriétaire des lieux de cultes construits antérieurement à 1905 (et l'Eglise seulement affectataire), c'est à lui de les entretenir. Chaque année, la municipalité injecte pas moins de 30 000 € pour colmater les brèches. Mais cela n'empêche pas l'église de tomber en ruines. Et l'évêque de laisser faire.

La première question à laquelle les chrétiens sont amenés à se prononcer est : **y a-t-il un projet pastoral sur Saint-Maclou ? Peut-on rendre cette église au culte ?** Non, car il n'y a plus assez de fidèles. L'idée de confier l'église à une communauté ou un institut sacerdotal ne vient pas à l'idée de ces gens. D'autres églises ont déjà été désacralisées dans le diocèse de Troyes - à Villenauxe et du côté d'Estissac par exemple. Néanmoins, les fidèles sont partagés. L'abbé Jean Brethé précise :

"Les chrétiens souhaitent que Saint-Maclou reste debout. Mais ils voudraient être sûrs qu'on n'y fasse pas n'importe quoi".

Si l'église est désacralisée, quel que soit le projet qui se présente derrière, la communauté veut conserver un « droit de regard » sur l'avenir de l'église. Il ne faut pas qu'elle y compte. Pour garder ce droit, il faut rendre l'église au culte. Dans quelques semaines, la question de la désacralisation sera à l'ordre du jour du conseil épiscopal. **Une réponse de l'évêque est attendue «avant la fin du mois de septembre».**